

## CCAS D'ÉTAMPES

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°CCAS-DEC 2023-04

OBJET : Signature d'un contrat pour un spectacle musical à la salle des Fêtes Jean Lurçat

Le Président du Centre d'Action Communal d'Action Sociale,

**VU** l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date du 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R; 123-21 du code susnommé,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un contrat pour un « spectacle musical » à la salle des fêtes Jean Lurçat, le dimanche 22 janvier 2023.

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société « SUR MESURE SPECTACLE »,

## **DÉCIDE**

<u>ARTICLE 1</u>: De signer un contrat avec la société « SUR MESURE SPECTACLE » — 58, Chemin du Murger à Jamais — 91620 LA VILLE DU BOIS — pour un spectacle musical, le dimanche 22 janvier 2023, à la salle des fêtes Jean Lurçat.

<u>ARTICLE 2</u>: Le montant de la prestation est fixé à 2 395,00 € TTC (Deux mille trois cent quatre-vingt-quinze euros),

<u>ARTICLE 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Short L

Accusé de réception en préfecture 091-269100509-20230118-CCAS-DEC2023-01-AR Date de télétransmission : 19/01/2023 Date de réception préfecture : 19/01/2023

<u>ARTICLE 4</u>: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Monsieur Pierrick HAMIAUX, gérant de SUR MESURE SPECTACLE.

Fait à Etampes, le 18 Janvier 2013

Pour le Président et par délégation

Gilbert DALLERAC

Vice Président

Certifié exécutoire, compte tenu de la notification le :